



Arrêté N° 00089-2023 du 13 mars 2023

PORTANT TRANSFERT DE PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Demande déposée le :	21/02/2023	N° PC 974 406 20 A0075 T01	
Demande complétée le :	21/02/2023		
Demande affichée le :	28/02/2023		
Par :	Monsieur PATCHE Mickael	Surface(s) de plancher déclarée(s) (m ²) :	
Demeurant à :	713 , Chemin Maunier 97440 SAINT ANDRE	Existante :	0
Représenté(e) par:	/	Démolie :	0
Sur un terrain sis à :	5011 Rue Raphaël Babet 97431 LA PLAINE DES PALMISTES	Créée :	136
Référence cadastrale :	406 AI 871	Totale :	136
Nature des travaux :	Nouvelles constructions	<i>Si dossier modificatif, surface antérieure :</i>	
Destination de la construction :	Habitation		
Sous-destination de la construction :			
Nombre de logements :	2		

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,

Vu l'arrêté de permis de construire n° 00331-2020 accordé le 20/10/2020 à CLAIN Jean Harry, pour des nouvelles constructions, d'une surface de **136** m² sur un terrain cadastré section 406 AI 871, sis 5011 Rue Raphaël Babet,

Vu les lettres du 21/02/2023 de CLAIN Jean Harry, et de Monsieur PATCHE Mickael, demandant transfert dudit permis de construire.

ARRÊTE

Article 1: L'arrêté de permis de construire n° 00331-2020 accordé le 20/10/2020 à CLAIN Jean Harry, est transféré à Monsieur PATCHE Mickael, pour le projet décrit dans le cadre de présentation.

Article 2: La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 421-2-4 du Code de l'Urbanisme .

Elle est exécutoire à compter de sa transmission.

Le Maire,

Pour le Maire et par Délégation,
Le Directeur Général des Services,

Johnny PAYET

Steven BAMB

